

Coalition mondiale contre la peine de mort - Adhésion de la Ville

Monsieur Allaert, au nom des commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, expose :

Au cours de sa réunion du 17 mars 2003, le Conseil Municipal a approuvé la démarche engagée par la municipalité de Reggio Emilia, commune jumelée avec Dijon, en faveur des droits de l'homme, en particulier son adhésion à la Coalition mondiale contre la peine de mort.

Créée à Rome le 13 mai 2002, cette instance regroupe des organisations non gouvernementales, des associations de juristes, des syndicats, des collectivités locales et toutes sortes d'organisations attachées à la lutte contre la peine de mort et désirant unir leurs efforts de lobbying et d'action sur le plan international. Sa charte de fonctionnement est annexée au présent rapport.

Depuis 2003, la Coalition a instauré le 10 octobre comme journée mondiale de la peine de mort, à laquelle la Ville s'est associée pour la première fois cette année.

Aujourd'hui, la Ville souhaite confirmer son engagement en faveur des droits de l'homme en adhérant à son tour à la Coalition mondiale contre la peine de mort.

Le montant actuel de la cotisation annuelle s'élève à 150 €.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver l'adhésion de la Ville de Dijon à la Coalition mondiale contre la peine de mort.

M. ALLAERT - Rapport 6.

Lecture de la délibération.

En 2003, nous avons approuvé et félicité la municipalité de Regio Emilia, ville jumelée à Dijon, pour son adhésion à la coalition mondiale contre la peine de mort. La coalition regroupe des organisations non gouvernementales, des juristes, des syndicats, collectivités locales et autres organisations qui ont décidé d'unir leurs efforts, de *lobbying* et d'actions sur le plan international pour convaincre ceux qui maintiennent encore la peine de mort d'arrêter.

M. LE MAIRE - Le jour est particulièrement choisi, lorsque quelqu'un condamné, sans conteste pour crime contre l'humanité, risque la pendaison. Notre combat continue.

Y a-t-il des observations ? Non.

Vous m'en voyez fort aise.

J'avais lu ici ou là des déclarations qui souhaitaient son rétablissement. Nous sommes contre !

Rapport adopté.